Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023



ID: 034-213401987-20231012-2023\_10\_12\_15-DE



Délibération n°2023\_10\_12\_15

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze octobre, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 6 octobre 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 24 Nombre de membres représentés : 5 Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

## Présents:

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Karine BREITHEL - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

## Absents représentés :

Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Laurie BELTRA pouvoir à Benoît DELTOUR - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT - Philippe CATTIN-VIDAL pouvoir à Muriel POUJOL - Emmanuelle JUAN-CARLOTTI pouvoir à Patrick PASQUIER

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

## Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:

L'association ADEDS 34 (Association départementale d'Enseignement et de Développement du Secourisme de l'Hérault) a sollicité une subvention exceptionnelle de 2000,00 € pour financer la formation au PSC 1 des dirigeants ou membres des associations péroliennes.

La ville de Pérols a par ailleurs organisé une course solidaire "la Pérolienne" au mois de juin. Le montant des inscriptions avait permis de récolter 670,00 € au profit de l'association « Rêves ». Il est proposé que la ville complète ce montant par une subvention de 330,00 € pour arriver à un montant de 1 000,00 €.

Place Carnot - CS 80005 - 34473 Pérols Cedex Tél. : 04 67 50 45 00 - Fax : 04 67 50 11 73 E-mail : mairie@ville-perols.fr www.ville-perols.fr



Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € (deux mille euros) au bénéfice de l'association ADEDS 34;
- Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 330,00 € (trois cent trente euros) au bénéfice de l'association « Rêves » ;
- Dire que les crédits correspondants ont été prévus dans le cadre de « l'enveloppe subventions exceptionnelles » au chapitre 65 du budget primitif 2023 ;
- Dire que l'enveloppe de subventions exceptionnelles est soldée comme suit :

previsions/BP 2023	SUBVENTION	SOLDE DE L'ENVELOPPE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	OBS.
enveloppe des subventions exceptionnelles		20 000,00	11/04/2023
Amicale des pompiers de Palavas	1 000,00	19 000,00	15/06/2023
ACAPL	1 730,00	17 270,00	15/06/2023
Pérols jumelages	1 623,00	15 647,00	27/07/2023
ADEDS 34	2 000,00	13 647,00	PROPOSITION
Association REVES	330,00	13 317,00	<b>PROPOSITION</b>
		13 317,00	
total/solde		13 317,00	

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 0

Fait à Pérols, le 16 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.

Délibération 2023\_10\_12\_15